

Mistissini, le 7 février 2019

Monsieur Patrick Beauchesne

Sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Information complémentaire à la demande d'attestation de non assujettissement pour un projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement en territoire isolé dans la Réserve faunique des lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi

Monsieur Beauchesne,

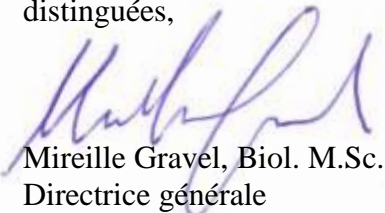
Suite à l'envoi de notre demande, un représentant du bureau de la coordination du Nord-du-Québec du Ministère des Transports (MTQ) nous a contactés avec une information supplémentaire cruciale sur le site de LETI projeté. Cette information avait été oubliée lors de nos précédentes consultations avec le MTQ et le MFFP. En fait, une nouvelle station du *Salix pseudomonticola* Ball au Québec a été découverte en 2004 près du Lac Albanel, sur la route 167 reliant Chibougamau au camping du lac Albanel. Le saule pseudomonticole au Québec est considéré rare et susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable. Dans le cadre du projet de prolongation de la route 167 vers les monts Otish, le MTQ a procédé à la transplantation d'une colonie de saules pseudomonticoles (parcelle de 2 m²) dans la partie sud du site de LETI projeté (figure 1).

Par conséquent, il est suggéré que le LETI soit aménagé sur le terrain décapé au Km 410 de la route 167, plus au sud de celui-ci (Latitude : 51°03'22"N / Longitude : 73°01'00"W). Selon les informations obtenues par le MTQ, ce site contient une zone de sols contaminés dans sa partie nord-est près de la route. Toutefois, pour éviter un conflit d'usage avec la section contenant des sols contaminés au nord du site, le LETI serait aménagé au sud de la partie décapée (figure 2).

Ce changement d'emplacement pour l'aménagement du LETI convient à la Corporation Nibiischii puisqu'il est à peine plus loin, il offre tous les mêmes avantages que le site précédent (pas de déboisement ni de nouveau chemin requis) et, qu'ainsi, il n'y aura aucun risque d'affecter la plantation de saules pseudomonticoles. Le chef du centre des services de Chibougamau du MTQ approuve également ce changement à la condition que le LETI soit aménagé dans la partie sud du terrain décapé.

Si vous avez des questions sur ce complément d'information, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 418 748-7748, poste 204 ou à l'adresse courriel suivante : mgravel@nibiischii.com.

En espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, Monsieur Beauchesne, nos salutations distinguées,


Mireille Gravel, Biol. M.Sc.
Directrice générale

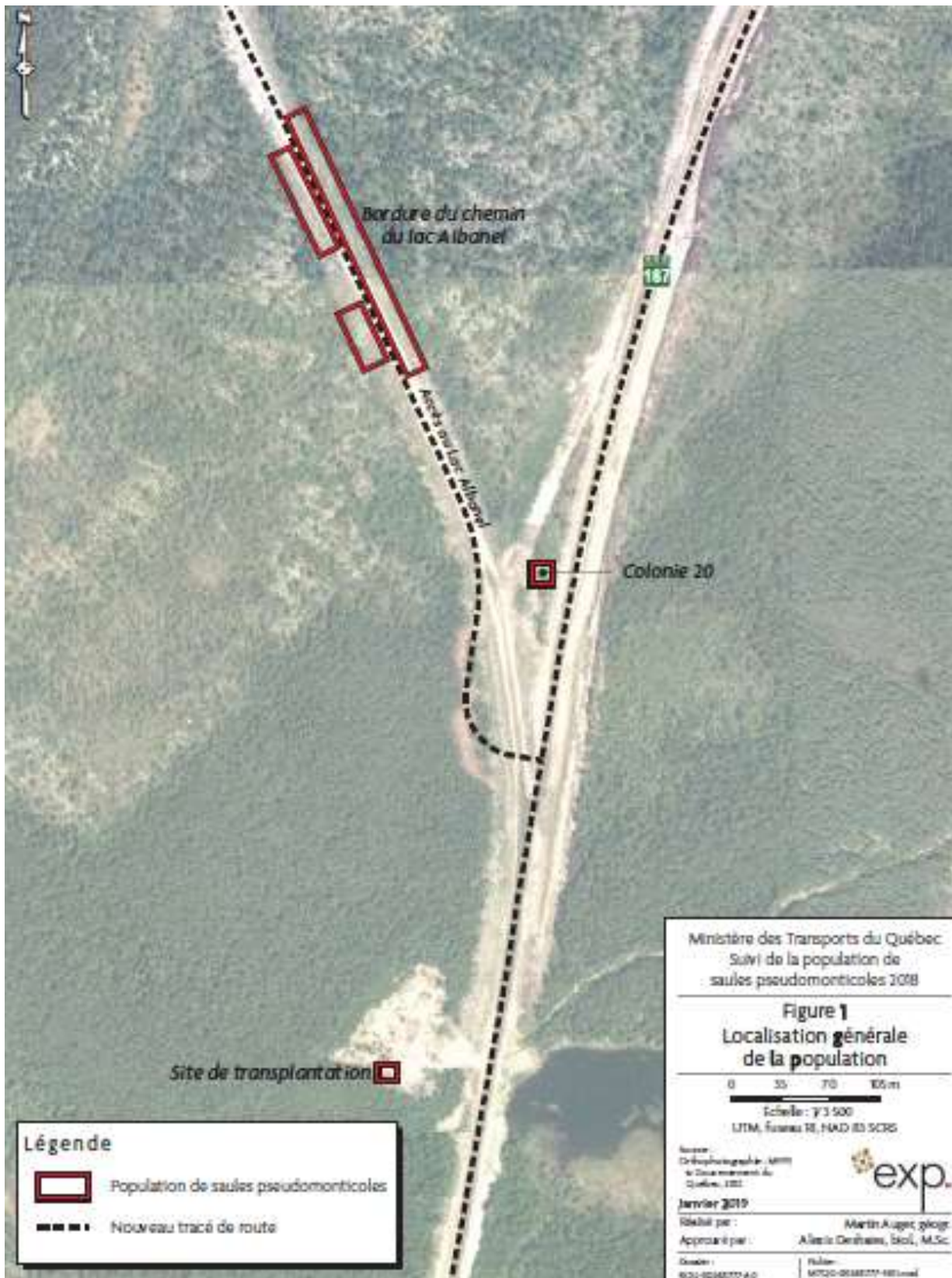


Figure 1 : Localisation générale de la population de saules pseudomonitica dans le secteur du lac Albanel, Nord-du-Québec.



Figure 2 : Localisation du LETI projeté pour la Corporation Nibiischii. Le triangle rose indique l'ancien emplacement, où se trouve la plantation de saules pseudomonticoles. Le triangle bleu indique le nouvel emplacement ciblé. La flèche rouge indique la zone de sols contaminés.